

201971307
CLP/AT/

AVIS DE CREATION DE TITRE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître LEMAIRE-PECRIAUX Notaire à NEUILLY PLAISANCE (93) le 19 janvier 2021

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du code civil.

Au profit de :

Monsieur Don Jacques **NICOLAI**, en son vivant retraité, demeurant à CARBINI (20170).

Né à CARBINI (20170), le 29 juillet 1906.

Veuf de Madame Germaine **MAHE** et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Aujourd'hui décédé, et laissant pour recueillir sa succession à ce jour :

Monsieur Jean Raymond **NICOLAÏ**, retraité, époux de Madame Andrée Nicole **GERVOISE**, demeurant à NEUILLY-PLAISANCE (93360) 4 rue Paul Corlin.

Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 31 mai 1932.

Veuf en premières noces de Madame Lucienne Andrée Joséphine Madeleine **CHENEAU-LACROIX**.

Marié en secondes noces à la mairie de NEUILLY-PLAISANCE (93360) le 16 juin 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Identification du bien

ARTICLE UN - DESIGNATION

A CARBINI (20170) Pian di Carbini

Une maison d'habitation comprenant :

- au rez-de-chaussée : un garage, une cave, une terrasse couverte menant à une deuxième cave, et un escalier extérieur desservant,

- au premier étage : un porche d'entrée, entrée, dégagement, séjour/salle à manger, toilettes, salle de bains, deux chambres et une cuisine, ainsi qu'un escalier débutant dans l'entrée et permet

tant l'accès au garage niveau inférieur.

Jardin.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	373	pian di carbini	00 ha 03 a 42 ca
C	365	Pian di carbini	00 ha 00 a 15 ca

Total Surface : 00 ha 03 a 42 ca

ARTICLE DEUX - DESIGNATION

|

A CARBINI (20170) Pian di Carbini

Une parcelle de terre.

Cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	330	Chiaraggia	00 ha 04 a 65 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : neuillyplaisance@paris.notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**

